

**Distribution limitée**

**WHC-01/CONF.207/2  
Paris, le 4 décembre 2001  
Original : anglais/français**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Vingt-cinquième session extraordinaire**

**Helsinki, Finlande  
7 - 8 décembre 2001**

**MANUEL DE PRISE DE DECISIONS**

Ce manuel de prise de décisions a été préparé pour faciliter les décisions du Bureau.

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR      OUVERTURE DE LA SESSION

La session d'ouverture est ouverte à la presse.

La vingt-cinquième session extraordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial sera ouverte par le Président du Comité, **Monsieur Henrik Lilius** (Finlande).

M. Lilius souhaitera la bienvenue à Helsinki et en Finlande, le pays d'accueil, à tous les participants. Il souhaitera ensuite la bienvenue à tous les nouveaux membres du Bureau (Egypte, Grèce, Afrique du Sud et Thaïlande) et au Rapporteur, Monsieur Lopez Morales (Mexique). Il notera que les deux autres membres du Bureau sont la Finlande et la Hongrie.

Le Président invitera **Monsieur Francesco Bandarin**, Directeur du Centre du patrimoine mondial, à prononcer son allocution d'introduction.

### Action requise :

Le Bureau et les observateurs seront invités à faire des commentaires à la suite de ces interventions.

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

### Documents :

Ordre du jour et calendrier provisoires  
**WHC-01/CONF.207/1**

### Veillez noter :

La session du Bureau sera ouverte uniquement aux membres du Bureau, Etats parties observateurs, et, avec le consentement du Bureau, à d'autres observateurs ayant demandé ce statut par écrit.

### Action requise :

Avant de demander au Bureau d'adopter l'ordre du jour et le calendrier provisoires, le Président s'adressera brièvement au Bureau.

En cas de changements adoptés par le Bureau, un ordre du jour et un calendrier révisés seront distribués.

## POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR      ETAT DE CONSERVATION DE BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Documents :

Rapports sur l'état de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial  
**WHC-01/CONF.207/3**

Rapport du Rapporteur de la vingt-cinquième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (Paris, 25 - 30 juin 2001)  
**WHC-01/CONF.207/INF.2**

Rapport de la mission de suivi réactif ICOMOS/UICN aux Rizières en terrasses des cordillères des Philippines (Philippines), 22-25 septembre 2001 (anglais seulement)  
**WHC-01/CONF.207/INF.5**

Rapport de la visite internationale du patrimoine mondial sur le site du Camp de concentration d'Auschwitz et ses alentours (Pologne), 1-2 juillet 2001 (anglais seulement)  
**WHC-01/CONF.207/INF.6**

Rapport de la mission de suivi au Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal), 5-15 juillet 2001 (français seulement)  
**WHC-01/CONF.207/INF.7**

Rapport de la mission de suivi réactif UICN/UNESCO au Lac Baïkal (Fédération de Russie), 25 août - 3 septembre 2001 (anglais seulement)  
**WHC-01/CONF.207/INF.8**

Action requise :

**PARTIE I: RAPPORTS SUR L'ETAT DE CONSERVATION DE BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL POUR EXAMEN**

Il est demandé au Bureau d'étudier les rapports sur l'état de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial présentés dans le document **WHC-01/CONF.207/3** et de prendre les décisions appropriées selon les trois rubriques suivantes :

- (a) Le Bureau recommande au Comité d'inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- (b) Le Bureau transmet le rapport sur l'état de conservation au Comité pour suite à donner ;
- (c) Le Bureau transmet le rapport sur l'état de conservation avec sa propre

observation/recommandation au Comité pour en prendre note.

Le document **WHC-01/CONF.207/3** regroupe les rapports sur 81 biens du patrimoine naturel, culturel et mixte inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ces rapport seront présentés dans l'ordre dans lequel ils figurent dans le document **WHC-01/CONF.207/3**.

Après la présentation de chaque rapport, complétée par toute nouvelle information reçue ultérieurement par le Centre, les représentants de l'UICN et/ou de l'ICOMOS seront invités à apporter tout renseignement complémentaire ou commentaire éventuel.

Il est demandé au Bureau d'adopter une décision pour chaque bien présenté dans le document **WHC-01/CONF.207/3**, ou proposé ci-après.

## **PATRIMOINE NATUREL**

### **EXPLOITATION MINIERE ET PATRIMOINE MONDIAL NATURAL HERITAGE**

**Nouvelle décision proposée** : Le Bureau pourrait souhaiter noter qu'à la suite de la création du Conseil international sur l'exploitation minière et les métaux (ICMM), le Centre du patrimoine mondial et l'UICN étudieront la proposition faite par le Comité du patrimoine mondial à sa vingt-quatrième session de constituer un groupe de travail sur le Patrimoine mondial et l'exploitation minière, et qu'ils rendront compte de leur réflexion à la prochaine session du Comité.

### **Afrique**

1. Réserve de faune du Dja (Cameroun)
2. **Parc national / Forêt naturelle du mont Kenya (Kenya)**
3. **Parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie)**
4. **Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal)**  
WHC-01/CONF.207/INF.7

5. **Zone de conservation de Ngorongoro (République-Unie de Tanzanie)**
6. **Parc national de Serengeti (République-Unie de Tanzanie)**

### **Asie et Pacifique**

#### **Biens du patrimoine mondial en Australie**

7. **La Grande Barrière**
8. **Ile Fraser**
9. **Les Sundarbans (Bangladesh)**
10. **Parc national des Sundarbans (Inde)**
11. **Par national de Kaziranga (Inde)**
12. **Parc national de Komodo (Indonésie)**
13. **Parc national de Lorentz (Indonésie)**
14. **Parc national du Gunung Mulu (Malaisie)**
15. **Parc national de Royal Chitwan (Népal)**
16. **Réserve forestière de Sinharaja (Sri Lanka)**
17. **Baie d'Ha Long (Viet Nam)**

### **Amérique latine et Caraïbes**

18. **Parc national de Los Katios (Colombie)**

#### **Nouvelle décision proposée :**

Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

Le Bureau prend acte des efforts déployés par l'Etat partie en vue de la préservation de ce site et apprécierait une invitation de l'Etat partie à envoyer une mission sur le site au moment opportun.

19. **Iles Galápagos (Equateur)**
20. **Sian Ka'an (Mexique)**
21. **Parc national Canaima (Venezuela)**

### **Europe et Amérique du Nord**

22. Forêt Belovezhskaya Pushcha/ Bialowieza (Bélarus/Pologne)
23. Parc national de Pirin (Bulgarie)
24. Parc national du Gros-Morne (Canada)
25. Parc national Nahanni (Canada)
26. Grottes du karst aggtelek et du karst slovaque (Hongrie/Slovaquie)
27. Iles éoliennes (Italie)
28. Lac Baïkal (Fédération de Russie)  
WHC-01/CONF.207/INF.8
29. Volcans du Kamchatka (Fédération de Russie)
30. Caucase de l'Ouest (Fédération de Russie)
31. Montagnes dorées de l'Altaï (Fédération de Russie)
32. Parc national de Doñana (Espagne)
33. Ile de St Kilda (Royaume-Uni)
34. Chaussée des Géants et sa côte (Royaume-Uni)
35. Parc national des Great Smoky Mountains (Etats-Unis d'Amérique)

#### **Information nouvelle :**

A communiquer à la vingt-sixième session du Bureau du patrimoine mondial.

#### **PATRIMOINE MIXTE (NATUREL ET CULTUREL)**

36. Parc national de Kakadu (Australie)
37. Zone de nature sauvage de Tasmanie (Australie)
38. Parc national de Tongariro (Nouvelle-Zélande)

### **39. Hierapolis-Pamukkale (Turquie)**

#### **PATRIMOINE CULTUREL**

##### **Europe et Amérique du Nord**

### **40. Arrondissement historique de Québec (Canada)**

**Nouvelle décision proposée :**

Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

Le Bureau prend note des informations fournies par l'ICOMOS et demande que le rapport complet de la mission d'expertise de l'ICOMOS soit transmis à l'Etat Partie. Le Bureau demande à l'Etat Partie de fournir pour le 1er février 2002, un rapport sur les actions entreprises pour examen par sa vingt-sixième session en avril 2002.

### **41. Réserve de la ville-musée de Mtskheta (Géorgie)**

### **42. Weimar classique (Allemagne)**

### **43. Ville hanséatique de Lübeck (Allemagne)**

**Nouvelle décision proposée :**

le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

Le Bureau note avec préoccupation le rapport concernant le projet de construction sur la place du marché du centre de Lübeck. Au vu des informations fournies par l'ICOMOS, le Bureau prie instamment les autorités allemandes de rechercher une autre solution qui serait plus en harmonie avec les immeubles anciens restant autour de l'espace ouvert ainsi qu'avec le caractère du profil architectural des églises Ste Marie et St Pierre. Le Bureau demande de plus à l'Etat Partie de préparer un rapport comprenant des informations mises à jour sur l'avancement de ce projet à temps pour sa vingt-sixième session en avril 2002.

### **44. Trèves – Monuments romains, cathédrale Saint Pierre et église Notre-Dame (Allemagne)**

### **45. Palais et Parcs de Potsdam et Berlin (Allemagne)**

Nouvelle décision proposée : Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

Le Bureau prend note des inquiétudes soulevées par l'ICOMOS et le Stiftung Preussischer Schölsser und Gärten Berlin-Brandenburg en ce qui concerne l'impact négatif du projet d'amélioration de la voie navigable Havel sur le paysage de chaque côté de la rivière. Le Bureau note également que l'Etat partie a informé que le projet était retardé et qu'une décision formelle ne sera pas prise avant 2004. Dans ce contexte, le Bureau demande aux autorités allemandes de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les valeurs du site du patrimoine mondial soient prises en considération dans le cadre de la procédure officielle publique pour la planification urbaine et que l'ICOMOS soit invité à participer activement à ce processus. Le Bureau demande à l'Etat partie de préparer pour le 1er février 2003, un rapport détaillé comprenant des informations mises à jour sur le projet, pour examen par sa vingt-septième session en 2003.

**46. Acropole, Athènes (Grèce)**

**47. Centre historique de Naples (Italie)**

**48. Isthme de Courlande (Lituanie/Fédération de Russie)**

**49. Ville de Luxembourg : vieux quartiers et fortifications (Luxembourg)**

**50. Temples mégalithiques de Malte (Malte)**

Nouvelle décision proposée : Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

Le Bureau prend note du rapport transmis par l'Etat partie et exprime sa satisfaction quant à la rapidité avec laquelle les actions réparatrices ont été prises et quant aux mesures de conservation et de protection qui ont été mises en place afin de protéger tous les Temples mégalithiques de Malte.

**51. Camp de concentration d'Auschwitz (Pologne)**

WHC-01/CONF.207/INF.6

**52. Centre historique de Sighisoara (Roumanie)**

Nouvelle décision proposée :

Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

Le Comité note avec préoccupation le projet de construction d'un parc à thème dans le voisinage du site, projet qui peut avoir un impact négatif sur l'intégrité visuelle et le cadre du site. Le Comité prend note des informations fournies par l'Etat partie et notamment de la mise en œuvre du « programme spécial » prévue pour mai 2002. Le Comité prie instamment l'Etat partie de réaliser l'étude d'impact environnemental prévue le plus rapidement possible ; il informe l'Etat partie qu'une assistance pourrait être accordée dans ce contexte. Le Comité demande de plus à l'Etat partie de soumettre, avant le 1er février 2002, un rapport détaillé sur cette étude ainsi que des informations détaillées sur le projet en cours, ainsi que sur tout autre projet prévu, accompagné de cartes montrant l'emplacement exact des installations projetées, pour examen par sa vingt-sixième session (juin 2002). Le Comité demande de plus qu'une mission conjointe UNESCO-ICOMOS soit entreprise sur le site dès le début de l'année 2002 et qu'il soit fait rapport de cette mission à sa vingt-sixième session.

### **53. Kizhi Pogost (Fédération de Russie)**

Nouvelle décision proposée :

Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

Le Comité prend note des informations fournies par l'ICCROM et remercie les autorités de la Fédération de Russie pour avoir initié le processus pour assurer la protection du site. Au vu de l'état alarmant de l'état de conservation du site, le Comité demande au Secrétariat de travailler en étroite collaboration avec les autorités de la Fédération de Russie et les organes consultatifs en ce qui concerne l'atelier de travail international sur les mesures de conservation pour Kizhi Pogost. De plus, le Comité demande à l'Etat partie de fournir une mise à jour détaillée de la situation du site pour le 1er février 2002 et demande au Centre de fournir un rapport complet sur les résultats de l'atelier de travail, en collaboration avec les autorités de la Fédération de Russie et les organes consultatifs pour sa vingt-sixième session en juin 2002.

54. **Spišský Hrad et les monuments culturels associés (Slovaquie)**
55. **Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne)**
56. **Stonehenge, Avebury et sites associés (Royaume-Uni)**

#### Etats arabes

57. **Vallée du M'Zab (Algérie)**
58. **Casbah d'Alger (Algérie)**
59. **Site archéologique de Tipasa (Algérie)**
60. **Le Caire islamique (République arabe d'Egypte)**
61. **Abu Mena (Egypte)**
62. **Tyr (Liban)**
63. **Ksar d'Aït-Ben-Haddou (Maroc)**

Nouvelle décision proposée : Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

Le bureau recommande l'inscription du Ksar Aït Ben Haddou sur la Liste du patrimoine mondial en danger et encourage les autorités marocaines à soumettre une requête d'assistance internationale sur le Fonds du patrimoine mondial. Cette requête aura pour but de mener à terme un plan de conservation et d'aménagement pour le site. De plus, le Bureau demande à l'Etat partie de soumettre avant le 1er février 2002 un rapport faisant état de l'avancement des recommandations faites dans le rapport d'août 2000.

64. **Vieille ville de Sana'a (Yémen)**

#### Afrique

Pas de rapport sur l'état de conservation des sites. L'état du Patrimoine mondial en Afrique sera présenté au Comité (WHC-01/CONF.208/7).

## Asie et Pacifique

### **65. Palais du Potala et monastère du temple du Jokhang, Lhasa (Chine)**

#### **Nouvelle décision proposée :**

Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

Le Bureau remercie les autorités chinoises d'avoir facilité la mission de l'UNESCO au Palais du Potala et au temple du Jokhang, à Lhasa, en novembre 2001. Il réitère ses recommandations aux autorités chinoises de présenter une demande d'assistance internationale en vue d'organiser un atelier de formation sur la conservation des peintures murales avec le soutien de l'UNESCO et des organes consultatifs. Il réitère également sa demande aux autorités chinoises de fournir de plus amples renseignements sur leur politique actuelle en matière de coopération internationale pour la protection du Palais du Potala et du temple du Jokhang à Lhasa. Il recommande aux autorités chinoises de soutenir le travail du Bureau des vestiges culturels de Lhasa, à savoir la poursuite de l'inventaire et de la cartographie des « zones de construction réglementée », et les encourage à demander une aide pour soutenir cette activité. Enfin, il demande à l'Etat partie de fournir des informations sur l'avancement des travaux de restauration du mur effondré, pour examen par le Bureau à sa 26<sup>e</sup> session.

### **66. Site de l'homme de Pékin à Zhoukoudian (Chine)**

### **67. Grottes d'Ajanta (Inde) et**

### **68. Grottes d'Ellora (Inde)**

#### **Informations nouvelles :**

La mission d'un spécialiste international, organisée par le Centre du patrimoine mondial à la demande des autorités indiennes, est en cours depuis le 1<sup>er</sup> jusqu'au 9 décembre 2001. Le Centre a également demandé à ce spécialiste de discuter de l'organisation en 2002 d'un atelier de conservation et de gestion qui permettrait d'améliorer la coordination nationale et internationale des activités de conservation, de gestion et d'aménagement. Les conclusions, résultats et recommandations de cette mission de l'UNESCO seront présentés au Bureau à sa 26<sup>e</sup> session en avril 2002.

**Nouvelle décision proposée :**

Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau félicite les autorités indiennes pour leurs efforts de conservation, de gestion et d'aménagement des grottes d'Ajanta et d'Ellora. Prenant note de la poursuite de l'aide apportée par le Centre du patrimoine mondial aux autorités pour améliorer la coordination entre les nombreuses activités nationales et internationales de conservation et d'aménagement, il décide qu'il examinera de plus amples informations à sa 26<sup>e</sup> session. »

**69. Vallée de Kathmandu (Népal)**

**70. Lumbini, lieu de naissance du Bouddha (Népal)**

**71. Rizières en terrasses des cordillères des Philippines (Philippines)**

Le Bureau pourrait souhaiter examiner les informations contenues dans le document WHC-01/CONF.207/INF.5, qui contient le rapport de la mission UICN/ICOMOS.

**Nouvelle décision proposée :**

Le Bureau pourrait souhaiter recommander la décision suivante pour adoption par le Comité :

« Le Comité remercie les autorités philippines d'avoir facilité la mission de suivi réactif UICN/ICOMOS en septembre 2001 sur le site des Rizières en terrasses des cordillères des Philippines, comme l'avait demandé le Comité à sa vingt-quatrième session en décembre 2000. Le Comité étudie les conclusions et les recommandations de la mission UICN/ICOMOS et note avec une grande inquiétude que :

- l'équipe spéciale chargée des rizières en terrasses de Banaue (BRTTF) et la commission pour les rizières en terrasses d'Ifugao (ITC) ont tenté de protéger le bien. Toutefois, le BRTTF n'a pas le soutien total du gouvernement et a besoin de davantage de ressources, d'une plus grande indépendance et de l'assurance de sa pérennité.
- Environ 25-30 % des rizières en terrasses sont maintenant abandonnés, ce qui a provoqué la détérioration d'une partie des murs, due au fait que certains tronçons du système d'irrigation ont été négligés à la suite du départ d'une partie de la

population. La situation est également aggravée par des attaques d'espèces parasites de vers et d'escargots.

- Malgré une bonne planification, les travaux d'aménagement sont irréguliers, ce qui menace d'éroder le paysage.
- Jusqu'à présent, aucune demande d'assistance internationale n'a été soumise pour aider la région.
- Les valeurs de patrimoine mondial pourraient être perdues à moins que les tendances actuelles soient inversées dans les 10 années à venir au maximum.
- Peu de progrès ont été faits pour répondre aux besoins du tourisme. Par exemple, il est difficile d'accéder à la région depuis Manille et, dans le site même, la circulation entre les principaux points reste compliquée.

Le Comité apporte par conséquent son soutien aux recommandations suivantes de la mission UICN/ICOMOS :

- Mettre en place un organe permanent et efficace chargé de coordonner et de mener les efforts de restauration et de protection des rizières en terrasses d'Ifugao.
- Elaborer une stratégie de financement de soutien à court et long termes pour les rizières en terrasses, alimenté par des sources nationales et internationales, ainsi que par le tourisme.
- Définir et mettre en œuvre un programme pour remédier aux négligences passées et garantir aux rizières en terrasses des perspectives d'avenir optimales.
- Mettre en place un tourisme durable permettant de soutenir la protection future des rizières en terrasses, en mettant la priorité sur un meilleur accès au site et la circulation à l'intérieur du site.
- Revoir les plans de gestion existants pour les améliorer.
- Mettre en place un programme d'échange avec d'autres sites du Patrimoine mondial confrontés à des problèmes de conservation similaires.

Le Comité félicite les autorités philippines pour leur réaction positive à l'égard des recommandations de la mission UICN/ICOMOS et leur demande d'étudier les moyens de les mettre en œuvre.

Prenant en compte les défis de préservation et les menaces pesant sur le site, le Comité décide d'inscrire ce bien fragile sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il félicite les autorités philippines d'avoir proposé l'inscription des rizières en terrasses de la cordillère des Philippines sur la Liste du patrimoine mondial en péril, faisant ainsi la démonstration d'un usage positif de ce mécanisme majeur de la Convention du patrimoine mondial pour mobiliser l'aide internationale et nationale dans le but de résoudre les problèmes de conservation auxquels est confronté le site.

Enfin, le Comité demande au Centre du patrimoine mondial et au Bureau de l'UNESCO à Bangkok de continuer à aider les autorités à élaborer un plan de gestion complet à long terme pour le site. Il demande qu'un rapport sur les mesures prises pour élaborer ce plan et pour améliorer la conservation et l'aménagement du bien soit soumis pour examen par le Comité à sa 26<sup>e</sup> session. »

## **72. Ville ancienne de Sigiriya (Sri Lanka)**

### **Action requise :**

Le gouvernement du Sri Lanka devrait fournir de plus amples informations avant la session du Bureau. Au 5 décembre 2001, le Centre n'avait reçu aucune information nouvelle. Le Bureau pourrait souhaiter étudier les informations qui lui auront été fournies au moment de sa session.

### Amérique latine et Caraïbes

## **73. Brasilia (Brésil)**

### **Nouvelle décision proposée :**

Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

Le Bureau prend note du rapport de la mission conjointe UNESCO-ICOMOS qui s'est déroulée du 5 au 9 novembre 2001. Il partage l'avis de la mission selon lequel, malgré les modifications apportées au concept initial du cœur de la cité, le *Plano Piloto*, la ville conserve à ce jour les valeurs qui ont valu au *Plano Piloto* d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et a passé avec succès le test d'authenticité et d'intégrité.

Le Bureau approuve la conclusion de la mission selon laquelle la ville étant dans une phase critique d'évolution, ce processus doit être guidé avec

intelligence et perspicacité, en comprenant et reconnaissant les caractéristiques et les valeurs de la création urbaine et architecturale exceptionnelle de Costa et Niemeyer.

A cet égard, il faudra impliquer tous ceux qui ont autorité en la matière, les organisations professionnelles et les individus concernés, ainsi que différents secteurs de la société, dans un processus qui débouchera sur l'élaboration et l'adoption, pour la zone protégée, d'un Plan directeur reconnaissant les valeurs de la cité et garantissant leur préservation. Les documents de 1987 (Federal District) et 1990/1992 (IPHAN), relatifs à sa protection, ainsi que le travail accompli par divers groupes de travail inter-institutionnels (*Grupo de Trabalho Brasilia*, 1980-1987; *Grupo de Trabalho Conjunto*, 1992-1995) devront être pris comme base de ce travail à entreprendre de toute urgence.

Le Bureau demande au gouvernement brésilien de tenir compte du rapport de la mission et de ses conclusions, et de soumettre d'ici le 1<sup>er</sup> février 2002 un rapport sur les réponses qu'il a l'intention d'apporter à chacune d'elles.

L'état de conservation de Brasilia sera de nouveau examiné à la vingt-sixième session du Bureau.

#### **74. Ville coloniale de Saint-Domingue (République dominicaine)**

#### **75. Antigua Guatemala (Guatemala)**

#### **Nouvelle décision proposée :**

Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau félicite l'Etat partie des mesures prises pour protéger les valeurs de patrimoine mondial d'Antigua Guatemala, en empêchant la construction d'un centre commercial à l'intérieur même du site. Il encourage les autorités nationales à appliquer les recommandations de la mission ICOMOS de juin 2001, en particulier la réactualisation de la législation de protection et de son Plan directeur qui doit définir une zone tampon. Les programmes de sensibilisation doivent également être encouragés. Le Bureau invite en outre les autorités nationales à travailler en liaison étroite avec le Centre du

patrimoine mondial sur les points évoqués ci-dessus. »

**76. Fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo, San Lorenzo (Panama)**

**Nouvelle décision proposée :**

Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau félicite l'Etat partie pour le travail d'ores et déjà accompli en vue de sauvegarder et protéger les sites. Il encourage les autorités nationales à mettre en œuvre les recommandations faites par la mission conjointe ICOMOS-UNESCO en novembre 2001. Il insiste sur l'importance de la finalisation et de la mise en œuvre de plans de gestion dans lesquels les tâches et les responsabilités seront clairement structurées et explicitement réparties entre les diverses parties prenantes des deux sites. L'importance de la participation de la population à tous les stades du processus doit être soulignée. Une attention spéciale doit en outre être accordée aux questions suivantes :

- définition des valeurs (déclaration d'importance),
- définition des limites des sites et des zones tampons,
- clarification du régime d'occupation des terres à l'intérieur des sites et dans les environs,
- harmonisation des projets prévus à l'intérieur des sites et dans les environs,
- évaluation systématique de l'état des sites,
- préparation des sites pour augmenter le nombre de touristes.

Tout en reconnaissant la situation difficile du National Institute of Culture (INAC) en matière de finances et de personnel, le Bureau encourage ce dernier à valoriser son rôle prééminent dans la protection et la promotion des sites du Patrimoine mondial de l'Etat partie. Il demande à l'Etat partie de fournir d'ici le 1er février 2002 un rapport faisant le point sur la mise en œuvre des recommandations et sur les mesures prises ».

## **77. Site archéologique de Chavín (Pérou)**

### **Nouvelle décision proposée :**

Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau souhaite prendre acte des efforts considérables de l'Etat partie pour soumettre un rapport sur ce site. Mais il estime nécessaire de lui faire bien comprendre l'importance du respect des délais et de la soumission de rapports suffisamment détaillés. Il encourage les autorités nationales à finaliser et mettre en œuvre le Plan directeur le plus rapidement possible et à travailler en liaison étroite avec le Centre du patrimoine mondial. Il demande qu'un rapport détaillé faisant le point sur les mesures prises sur le site, ainsi que sur l'élaboration et la mise en œuvre du Plan directeur soit soumis d'ici le 1<sup>er</sup> février 2002 pour examen par le Bureau à sa vingt-sixième session. »

## **78. Centre historique de la ville d'Arequipa (Pérou)**

### **Nouvelle décision proposée :**

Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau souhaite prendre note de la réponse rapide donnée par le Centre du patrimoine mondial et l'ICCROM. Il note également qu'en raison du tremblement de terre, il faudra élaborer un nouveau plan de gestion prenant en compte les différents intérêts (sociaux, économiques, politiques et religieux). Il encourage l'Etat partie à demander l'assistance technique du Fonds du patrimoine mondial pour préparer ce nouveau plan et recommande que le Centre du patrimoine mondial travaille avec l'ICCROM sur les activités régionales de préparation aux risques. »

## **PARTIE II : RAPPORTS SUR L'ETAT DE CONSERVATION DE BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL POUR EN PRENDRE NOTE**

### **Action requise :**

Il est demandé au Bureau de prendre note des informations sur les biens suivants, tels que présentés dans le document **WHC-01/CONF.207/3**.

## PATRIMOINE NATUREL

- 79. Sites fossilifères de mammifères d'Australie (Riversleigh et Naracoorte) (Australie)
- 80. Région des montagnes Bleues (Australie)

## PATRIMOINE MIXTE (NATUREL ET CULTUREL)

## PATRIMOINE CULTUREL

- 81. Paysage culturel de Sintra (Portugal)

### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR EXAMEN DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE BIENS CULTURELS ET NATURELS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL ET SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

#### Documents :

Examen des propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril et sur la Liste du patrimoine mondial  
**WHC-2001/CONF.207/4**

Rapport du Rapporteur de la vingt-cinquième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (Paris, 25 - 30 juin 2001)  
**WHC-2001/CONF.207/INF.2**

Evaluations de l'ICOMOS sur les propositions d'inscription de biens culturels et mixtes  
**WHC-2001/CONF.207/INF.3 et  
WHC-2001/CONF.207/INF.3Add**

Evaluations de l'UICN sur les propositions d'inscription de biens naturels et mixtes  
**WHC-2001/CONF.207/INF.4**

Les propositions d'inscription seront présentées par l'ICOMOS et/ou l'UICN dans l'ordre dans lequel ils figurent dans le document.

#### Action requise :

Conformément au paragraphe 65 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention*, il est demandé à la session extraordinaire du Bureau d'examiner les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et de faire des

recommandations au Comité selon les quatre catégories suivantes :

- a) biens qu'il recommande pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril (après examen du document de travail WHC-01/CONF.207/3) ;
- b) biens qu'il recommande pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial ;
- c) biens qu'il décide de ne pas recommander pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial ;
- d) biens dont l'examen est différé dans l'attente d'une évaluation ou d'une étude plus approfondie.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR  
(SUITE)**

**PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE BIENS  
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL  
EN PERIL**

Aucun bien n'a été proposé par la vingt-cinquième session du Bureau ( juin 2001) pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR  
(SUITE)**

**EXAMEN DES PROPOSITIONS  
D'INSCRIPTION DE BIENS CULTURELS ET  
NATURELS SUR LA LISTE DU  
PATRIMOINE MONDIAL**

**(Voir Tableau 1)**

**Tableau 1: Tableau récapitulatif des propositions d'inscription à étudier par la 25e session extraordinaire du Bureau**

<b>I. BIENS CULTURELS</b>			
<b>A. Biens dont les propositions d'inscription ont été renvoyées à l'Etat partie</b>			
<b>A.1 Villes historiques</b>			
Quartier historique de Tbilissi	1020	Géorgie	
La vieille ville d'Acre	1042	Israël	C (ii) (iii) (v)
<b>A.2 Biens religieux</b>			
Eglises peintes de la région de Troodos [ <i>Extension pour inclure l'église Ayia Sotira, Palaichori</i> ]	351 Bis	Chypre	C (ii) (iii) (iv)
Architecture mudéjare de Teruel [ <i>Extension pour inclure l'Architecture mudéjare d'Aragon</i> ]	378 Bis	Espagne	C (iv)
<b>A.3 Monuments et ensembles architecturaux</b>			
Ensemble historique et architectural de Bolgar	981	Fédération de Russie	C (iii)
<b>A.4 Ensembles technologiques</b>			
Le paysage industriel et culturel de la « Mine de Zollverein »	975	Allemagne	C (ii) (iii)
Le paysage industriel historique de la grande montagne de cuivre de Falun	1027	Suède	C (ii)(iii)(v)
<b>A.5 Paysages culturels</b>			
Crespi d'Adda [ <i>Extension pour inclure Le cours moyen de l'Adda</i> ]	730 Bis	Italie	
Région viticole du Haut-Douro	1046	Portugal	C (iii) (iv) (v)
Paysage culturel d'Aranjuez	1044	Espagne	C (ii) (iv)
<b>II. BIENS MIXTES</b>			
<b>Biens dont les propositions d'inscription ont été renvoyées à l'Etat partie</b>			
Paysage culturel du lac Fertő-Neusiedler	772 Rev	Autriche/Hongrie	C (v)
Complexe naturel « Sikhote-Alin central »	766 Rev	Fédération de Russie	

<b>III. BIENS NATURELS</b>			
<b>Biens dont les propositions d'inscription ont été renvoyées à l'Etat partie</b>			
<b><u>Domaine afrotropical</u></b>			
Réserve des lacs de la Rift Valley	1060 Rev	Kenya	
<b><u>Domaine néotropical</u></b>			
Parc national Chapada dos Veadeiros	1035	Brésil	
<b>Propositions d'inscriptions différées par les précédentes sessions du Bureau</b>			
Fernando de Noronha/ atoll das Rocas	1000 Rev	Brésil	
Parc national Alejandro de Humboldt	839 Rev	Cuba	N (ii) (iv)

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Président demandera au Bureau et au Rapporteur s'il y a d'autres questions.

#### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **CLOTURE DE LA SESSION**

Le Président clôturera officiellement la vingt-cinquième session extraordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial.